

Les perspectives financières des régimes du RSI

Commission des comptes de la sécurité sociale - septembre 2007

Les régimes de base

Les cotisants

Le fait marquant de la période récente est bien la progression rapide des cotisants qu'ont connue les régimes de base du RSI, avec des taux de croissance supérieurs à + 3,5 % par an. Cet environnement macro-économique porteur pour le RSI a été pointé à plusieurs reprises par l'INSEE et il se constate au travers des bons résultats financiers du RSI pour 2006.

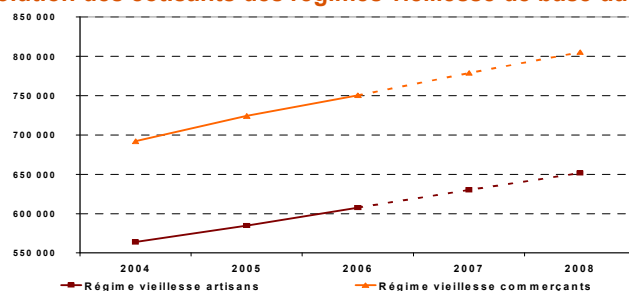
Le cadre des prévisions pour 2007 et 2008

Ce document présente de façon synthétique les prévisions qui ont été élaborées par le RSI et la Direction de la Sécurité Sociale en vue de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale de septembre 2007.

Le Régime Social des Indépendant regroupe l'assurance maladie des travailleurs indépendants (artisans, industriels et commerçants et professions libérales) et les régimes de vieillesse, d'invalidité et de décès des artisans et des commerçants. Au sein de chacune des branches, il existe des régimes de base et des régimes complémentaires dont les modes de financement sont différents.

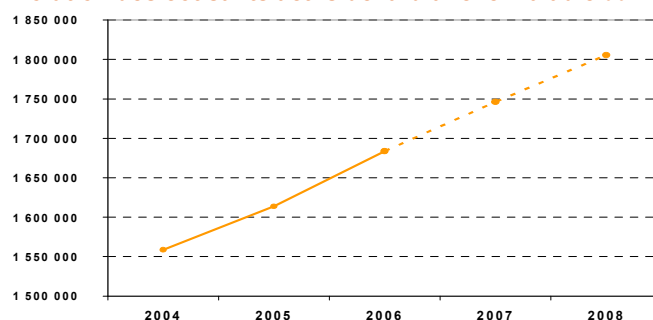
Cette présentation porte en premier lieu sur les régimes de base dont le financement est très spécifique et qui font largement appel à des ressources externes (Il s'agit là de la contribution sociale de solidarité des sociétés ou CSSS), et en second lieu sur les régimes complémentaires d'assurance vieillesse ou d'invalidité et décès qui sont gérés, de façon autonome, et dont le financement est assuré exclusivement par des ressources propres, les cotisations et les produits financiers, gérées dans une perspective de plus long terme.

Evolution des cotisants des régimes vieillesse de base du RSI



Cette tendance s'est poursuivie au cours du premier semestre 2007 et devrait perdurer en 2008.

Evolution des cotisants actifs de la branche maladie du RSI



Les cotisations

C'est l'évolution des cotisants qui explique principalement le dynamisme des cotisations sur la période. En effet, les revenus moyens des travailleurs indépendants, évoluent peu. Cependant les barèmes de cotisations, qui comportent des cotisations minimales et forfaitaires, permettent de faire progresser l'assiette moyenne de cotisations d'environ 2 % en 2006, soit un peu plus rapidement que les revenus moyens. Par ailleurs, les cotisations étant appelées de façon provisionnelle sur les revenus d'un exercice antérieur, leur régularisation pèse d'un poids important dans le total des émissions d'une année (près de 10%) : en 2006, ces régularisations ont été source de ressources supplémentaires importantes pour tous les régimes de base. En effet, elles portent sur des années qui ont vu se développer une forte dynamique de créations d'entreprise. Celles-ci sont en progression depuis 2004, et le revenu des nouveaux assurés, très faible au départ, progresse ensuite rapidement.

En 2007 cependant, cet effet devrait s'atténuer, notamment du côté des cotisations des commerçants, les régularisations croissant désormais à un rythme proche de celui des appels provisionnels et non plus à des taux de plus de + 30 % comme en 2006.

Malgré cela, les émissions de cotisations devraient continuer à progresser rapidement sur la période 2007-2008 (entre 4,5 % et 5,3 % selon les régimes). La mise en place du bouclier social en 2008 ne devrait pas avoir d'impact sur cette dynamique, les exonérations accordées dans ce cadre devant être compensées par l'Etat.

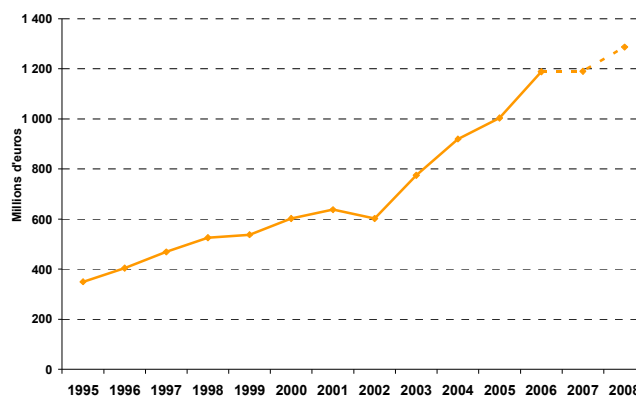
Pour la branche maladie, les recettes de CSG ont augmenté de +2,9% en 2006. Elles devraient progresser plus rapidement en 2007 (+ 3,8 %) et 2008 (+ 4,4 %).

Le rapport démographique

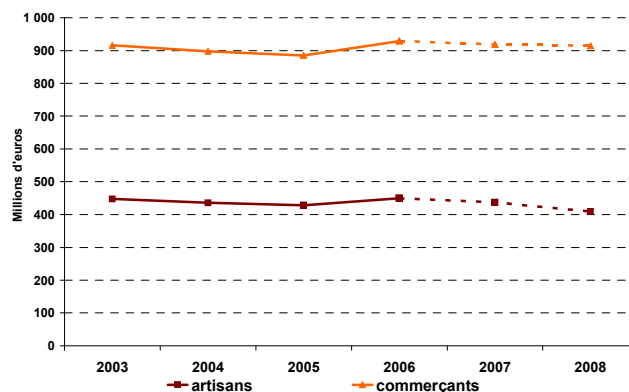
L'amélioration tendancielle du rapport démographique du régime (les cotisants progressent plus vite que les prestataires) a pour conséquence un alourdissement des transferts de compensation payés par la branche santé du RSI et une diminution des transferts reçus par les régimes vieillesse de base. Toutes branches du RSI confondues, le solde de ces transferts de compensation représente encore pour le RSI une ressource nette de 190 millions d'euros en 2006. Cette ressource devrait diminuer dès 2007 pour ne plus représenter que 37 millions en 2008.

Pour la branche maladie, l'alourdissement de ce transfert est limité en 2007 par le rattachement au RSI de tous les bénéficiaires de l'ACCRE qui ont désormais droit à la couverture maladie du régime.

La compensation démographique maladie : Montants versés au titre de chaque exercice



La compensation démographique vieillesse : Montants reçus au titre de chaque exercice



Les prestations de la branche maladie

Après deux années de ralentissement, les dépenses de soins de ville du RSI ont progressé rapidement au cours du premier semestre 2007 : leur croissance est supérieure de plus de deux points à l'objectif de soins de ville de l'ONDAM.

Comme les soins de ville représentent environ la moitié des dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM, leur croissance conduit à elle seule à un dépassement de l'ONDAM de près d'un point.

Cette progression rapide, qui a été constatée dans tous les régimes d'assurance maladie, a conduit le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie à proposer plusieurs mesures d'économie à court et moyen terme. Les mesures qui sont prises devraient permettre un dépassement limité de l'ONDAM en 2007 et un ralentissement notable des dépenses en 2008, malgré la dynamique sous-jacente des dépenses.

Au total, compte tenu de ces mesures, la progression des dépenses du RSI serait de l'ordre de +3,4 % en 2007 et pourrait être limitée à +3,0 % en 2008.

Concernant les indemnités journalières, leur stabilité, facilitée par la mise en place des retraites anticipées en 2004, et la création de l'invalidité partielle des commerçants en 2005, est consolidée par les plans de contrôle des services médicaux du RSI ainsi que par les engagements pris par les médecins libéraux dans le cadre des objectifs conventionnels.

Les prestations d'assurance vieillesse

En 2006, les prestations ont augmenté de +5,7 % pour les artisans et de +3,5 % pour les commerçants. L'évolution rapide de la masse des droits directs contributifs (+6,7 % pour les artisans et +4,5 % pour les commerçants), dépend de deux facteurs, l'évolution des effectifs et celle des pensions moyennes :

- Les effectifs : le nombre de retraités de droit direct a crû de + 3,4 % en 2006 pour les artisans et de +2,4 % pour les commerçants. La mise en place des possibilités de départ à la retraite avant 60 ans en 2004 a généré un flux important de liquidations et permis d'anticiper de fait la croissance importante des liquidations qui était attendue pour 2006, avec l'arrivée à 60 ans de la première génération pleine de l'après-guerre (1946).

- La prestation moyenne : celle-ci augmente de + 3,1 % pour les artisans et de + 1,2 % seulement pour les commerçants, alors que la revalorisation des pensions a été de + 1,8 % en 2006. Les nouveaux retraités artisans ont une pension moyenne supérieure à celle de leurs aînés. Deux facteurs principaux expliquent cette progression : le changement de la méthode de calcul du revenu annuel moyen (RAM) entraînant une forte hausse de celui-ci (c'est la réforme de 2003) et l'introduction du mécanisme de la surcote. Ces facteurs jouent également pour les nouveaux retraités commerçants, mais la diminution rapide de leur durée d'activité indépendante l'emporte sur ces deux effets.

Sur la période 2007-2008, les prestations devraient croître en volume sensiblement au même rythme qu'en 2006. Toutefois, l'hypothèse de revalorisation des pensions faite pour 2008 (+ 1,1 %), intègre un rattrapage négatif de la revalorisation provisionnelle du 1er janvier 2007 (+1,8%), en raison de la décélération des prix qui sera vraisemblablement constatée fin 2007. Cette hypothèse se traduit en 2008 par une croissance moindre de la masse des prestations versées.

Les besoins de financement des régimes de base

Au total, les régimes de base d'assurance vieillesse voient se creuser leurs déficits techniques (soit le solde entre les cotisations sociales et les prestations). Le léger excédent technique de la branche maladie progresserait en 2007 et 2008.

Compte tenu des autres charges des régimes (et en particulier de leurs frais de gestion administrative et d'action sanitaire et sociale) ainsi que des transferts de compensation reçus ou payés, les régimes de base du RSI devraient voir, avant attribution de CSSS, leur besoin de financement se stabiliser entre 2006 et 2007 et s'alléger légèrement en 2008.

Les attributions prévisionnelles de CSSS sont destinées tout à la fois à combler les besoins de financement des régimes de base du RSI et à leur permettre de faire face à leurs difficultés de trésorerie en 2007 et 2008.

Les régimes de base du RSI : réalisations 2005-2006 et projections 2007-2008

Branche maladie du RSI (maladie-maternité-indemnités journalières)

en millions d'euros	2 005	2 006	%	Prévision 2007	%	Prévision 2008	%
Charges	7 723	8 636	11,8%	8 856	2,5%	9 079	2,5%
<i>dont prestations</i>	<i>5 482</i>	<i>5 807</i>	<i>5,9%</i>	<i>6 021</i>	<i>3,7%</i>	<i>6 214</i>	<i>3,2%</i>
<i>dont compensation</i>	<i>1 086</i>	<i>1 048</i>	<i>-3,5%</i>	<i>1 312</i>	<i>25,2%</i>	<i>1 300</i>	<i>-0,9%</i>
Produits	8 032	8 758	9,0%	8 865	1,2%	9 375	5,8%
<i>dont cotisations</i>	<i>2 885</i>	<i>3 112</i>	<i>7,9%</i>	<i>3 276</i>	<i>5,3%</i>	<i>3 433</i>	<i>4,8%</i>
<i>dont CSSS</i>	<i>1 935</i>	<i>1 837</i>	<i>-5,1%</i>	<i>1 623</i>	<i>-11,6%</i>	<i>1 770</i>	<i>9,1%</i>
résultat hors CSSS hors compensation	-540	-667	23,5%	-302	-54,7%	-175	-42,2%
résultat hors CSSS	-1 626	-1 715	5,5%	-1 614	-5,9%	-1 474	-8,6%
Résultat net	309	122		9		296	
<i>dont Indemnités journalières maladie</i>	<i>-49</i>	<i>-45</i>		<i>0</i>		<i>10</i>	

Régime vieillesse de base des commerçants

en millions d'euros	2 005	2 006	%	Prévision 2007	%	Prévision 2008	%
Charges	3 575	3 790	6,0%	3 752	-1,0%	3 888	3,6%
<i>dont prestations</i>	<i>3 136</i>	<i>3 245</i>	<i>3,5%</i>	<i>3 367</i>	<i>3,8%</i>	<i>3 488</i>	<i>3,6%</i>
<i>dont compensation (regul)</i>	<i>45</i>	<i>22</i>	<i>0,0%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Produits	3 530	3 921	11,1%	3 978	1,5%	4190	5,3%
<i>dont cotisation</i>	<i>1 598</i>	<i>1 746</i>	<i>9,3%</i>	<i>1 825</i>	<i>4,5%</i>	<i>1 916</i>	<i>5,0%</i>
<i>dont compensation</i>	<i>894</i>	<i>866</i>	<i>-3,1%</i>	<i>930</i>	<i>7,4%</i>	<i>967</i>	<i>3,9%</i>
<i>dont CSSS</i>	<i>774</i>	<i>849</i>	<i>9,7%</i>	<i>908</i>	<i>6,9%</i>	<i>982</i>	<i>8,1%</i>
résultat hors CSSS hors compensation	-1 713	-1 584	-7,5%	-1 612	1,7%	-1 647	2,2%
résultat hors CSSS	-819	-718	-12,3%	-682	-5,1%	-680	-0,2%
Résultat net	-45	131		226		302	

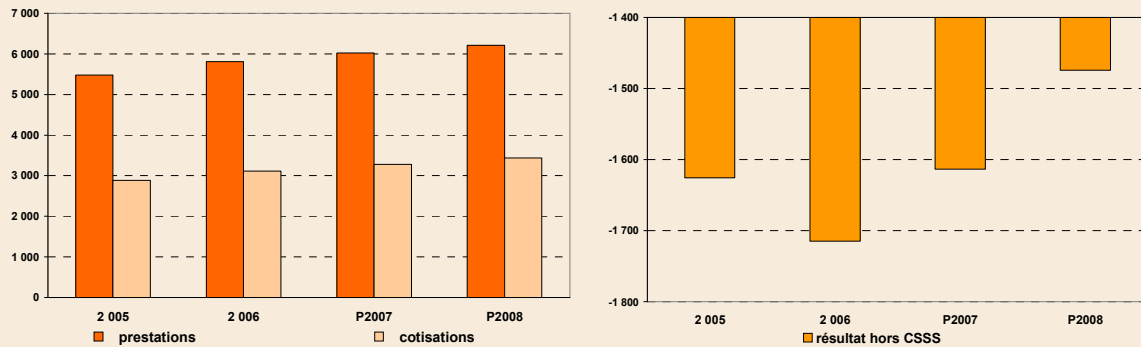
Régime vieillesse de base des artisans

en millions d'euros	2 005	2 006	%	Prévision 2007	%	Prévision 2008	%
Charges	2 821	3 023	7,1%	3 170	4,9%	3 335	5,2%
<i>dont prestations</i>	<i>2 464</i>	<i>2 605</i>	<i>5,7%</i>	<i>2 757</i>	<i>5,8%</i>	<i>2 903</i>	<i>5,3%</i>
<i>dont compensation (regul)</i>	<i>0</i>	<i>60</i>		<i>0</i>		<i>0</i>	
Produits	2 853	3 182	11,5%	3 273	2,9%	3639	11,2%
<i>dont cotisation</i>	<i>1 468</i>	<i>1 650</i>	<i>12,4%</i>	<i>1 733</i>	<i>5,0%</i>	<i>1 820</i>	<i>5,0%</i>
<i>dont compensation</i>	<i>491</i>	<i>410</i>	<i>-16,5%</i>	<i>434</i>	<i>5,8%</i>	<i>452</i>	<i>4,2%</i>
<i>dont CSSS</i>	<i>515</i>	<i>704</i>	<i>36,5%</i>	<i>754</i>	<i>7,2%</i>	<i>1001</i>	<i>32,8%</i>
résultat hors CSSS hors compensation	-974	-955	-2,0%	-1 084	13,6%	-1 149	6,0%
résultat hors CSSS	-483	-545	12,6%	-651	19,5%	-697	7,2%
Résultat net	32	159		103		304	

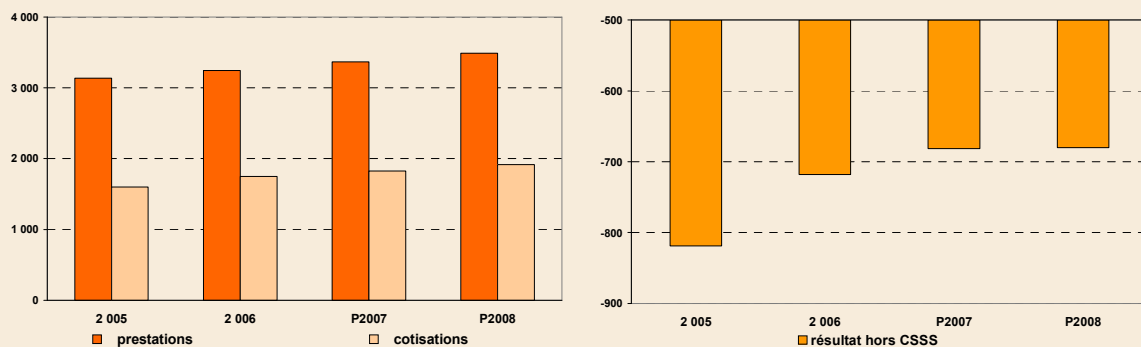
Source : RSI/ résultats 2006 (DCF) et projections 2007-2008 (DSS-DOP)

Les régimes de base du RSI : évolution des prestations, des cotisations et du résultat hors CSSS (en millions d'euros)

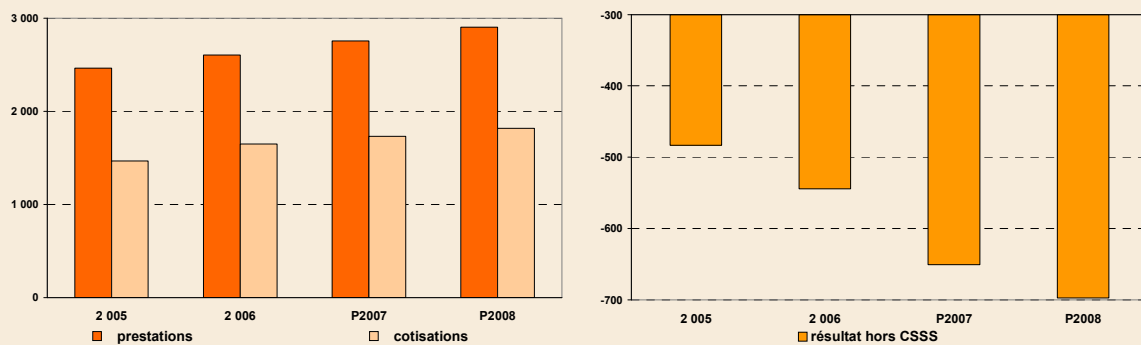
Branche maladie du RSI (maladie-maternité-indemnités journalières)



Régime vieillesse de base des commerçants



Régime vieillesse de base des artisans



Toutes branches du RSI - ensemble des régimes de base



Source : RSI/ résultats 2006 (DCF) et projections 2007-2008 (DSS-DOP)

Les régimes complémentaires vieillesse des artisans et des commerçants

S'agissant du régime complémentaire vieillesse des artisans, l'apparition prévisible d'un déficit technique se trouve retardée par la conjoncture économique, plus favorable que prévu.

Le régime complémentaire vieillesse des artisans continue de monter en charge dans un contexte démographique défavorable (arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom et départs anticipés). Ainsi, en 2006, la progression des prestations reste forte (+7,1 %) malgré une faible revalorisation des pensions (+0,99 % en avril 2006 après un gel de 3 ans des prestations).

Les points servis par le régime sont à la fois le résultat des achats faits grâce aux cotisations payées et des points attribués gratuitement pour les périodes antérieures à la création du régime (1979). Aujourd'hui encore, le poids de ces droits gratuits reste important : 30% des points servis en 2006 relèvent des reconstitutions de carrière.

Les départs anticipés, alignés sur le régime général, renforcent la progression des prestations. En 2006, le coût des retraites anticipées a été de l'ordre de 40 millions d'euros pour ce régime.

Malgré des cotisations qui évolueraient favorablement (+5,0 % en 2007 et 4,8 % en 2008), l'excédent technique du régime devrait continuer à se réduire. Toutefois, grâce aux réserves financières (6,9 milliards d'euros en valeur de marché au 31/12/2006) qui devraient générer des produits financiers à hauteur d'environ 200 M€ en 2007, le résultat net diminuerait, mais pourrait atteindre encore 200 M€ en 2008.

Le régime complémentaire vieillesse des artisans (millions d'euros et évolution)

en millions d'€	2005	2006	%	Prév. 2007	%	Prév. 2008	%
Charges	1 197	1 103	-7,8%	1 158	5,0%	1 228	6,0%
<i>dont prestations</i>	661	709	7,1%	754	6,4%	813	7,8%
Produits	1 571	1 371	-12,7%	1 372	0,1%	1 425	3,9%
<i>dont cotisations</i>	795	841	5,8%	879	4,5%	919	4,5%
Résultat technique	134	133		125		106	
Résultat net	374	268		214		197	

Le nouveau régime complémentaire des commerçants se trouve aujourd'hui en situation beaucoup plus favorable, mais connaîtra peut-être à long terme les mêmes problèmes.

Les commerçants bénéficient d'une retraite complémentaire obligatoire depuis le 1er janvier 2004. Ce nouveau régime reprend les droits acquis dans le régime des conjoints jusqu'au 31 décembre 2003, date de sa fermeture définitive.

Le régime complémentaire des commerçants est en pleine montée en charge : fin 2006, le nombre de pensions de droit direct et de droit dérivé est de près de 320 000, ce qui représente une hausse de 7,1 % par rapport à 2005. Les charges de prestations de droit direct (composées principalement des droits au titre de la reprise des droits du régime des conjoints) évoluent de 8,6 % et celles de droit dérivé de 12 %.

La croissance des ressources est liée, comme dans le régime complémentaire des artisans, à la hausse des cotisants plus qu'à celle des assiettes moyennes. Au total, le régime complémentaire vieillesse des commerçants reste très excédentaire en 2006 avec un résultat net de 435 M€, conforme à la prévision initiale : ce régime a en effet été conçu pour être géré en répartition provisionnée. Les réserves accumulées dans sa phase de montée en charge devraient lui permettre de participer au financement des prestations dans sa phase de maturité.

Le régime complémentaire vieillesse des commerçants devrait poursuivre sa montée en charge. Les charges de prestations devraient atteindre 382 M€ pour 2007 et 413 M€ pour 2008. Cependant, la conjoncture devrait rester bien orientée en terme de cotisants et permettre une nouvelle progression de l'excédent technique.

Néanmoins, même si les tendances à court terme semblent favorables, il convient de rester vigilant afin d'être en mesure de corriger rapidement d'éventuelles dérives. Des réflexions sont engagées à cet égard, afin d'harmoniser le processus de pilotage de ce régime complémentaire avec celui des artisans.

Le régime complémentaire vieillesse des commerçants (millions d'euros et évolution)

en millions d'€	2005	2006	%	Prév. 2007	%	Prév. 2008	%
Charges	442	483	9,5%	516	6,8%	552	7,0%
<i>dont prestations</i>	325	354	9,1%	382	8,0%	413	8,0%
Produits	839	919	9,6%	943	2,6%	989	4,9%
<i>dont cotisations</i>	776	801	3,3%	840	4,9%	882	5,0%
Résultat technique	451	447		458		469	
Résultat net	397	435		427		437	

Les régimes d'invalidité et de décès des artisans et des commerçants

Les régimes d'invalidité et de décès bénéficient de réserves importantes

A la fin de l'année 2002, le dispositif d'indemnisation des arrêts de travail des artisans et des commerçants a été profondément réformé. Le nouveau dispositif, proche de celui du régime général, permet le versement d'indemnités journalières pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. En différant les entrées en invalidité, cette réforme a eu pour effet un transfert de risque entre les régimes des IJ et ceux d'invalidité.

En 2007, le rééquilibrage des taux de cotisation de ces différents régimes prend acte de ces mouvements contradictoires. Le taux des cotisations aux régimes d'indemnités journalières est augmenté de 0,2 point, et celui des régimes d'invalidité décès réduit d'autant. Ce rééquilibrage s'est accompagné à la mi-2007 de la fusion des deux régimes d'indemnités journalières (celui des artisans et celui des commerçants). Ils devraient connaître un retour progressif à l'équilibre, à la condition toutefois que leurs dépenses se stabilisent durant les prochaines années.

Les perspectives financières du régime d'invalidité et décès (RID) des artisans restent bonnes

Malgré cette réforme, le régime reste largement équilibré, avec des excédents techniques qui atteindraient 47 M€ en 2007 et 50 M€ en 2008.

Le régime d'invalidité et de décès des artisans (millions d'euros et évolution)

en millions d'€	2005	2006	%	Prév. 2007	%	Prév. 2008	%
Charges	170,2	178,5	4,9%	178,5	0,0%	184,8	3,6%
Prestations invalidité	110,7	114,5	3,4%	120,1	4,8%	125,1	4,2%
prestations décès	21,8	21,1	-3,0%	21,5	1,8%	21,9	2,0%
Produits	231,1	237,6	2,8%	225,4	-5,1%	235,3	4,4%
dont cotisations	178,3	191,6	7,5%	182,0	-5,0%	191,2	5,0%
Résultat technique	45,8	56,0		40,5		44,1	
Résultat net	60,8	59,1		47,0		50,4	

Les perspectives financières des régimes d'invalidité et de décès des commerçants restent également favorables

Le régime invalidité des commerçants a connu les effets de trois réformes successives. A partir de 2004, une réforme importante a modifié ses prestations et leur financement. La réforme des IJ de 2002 a eu sur ce régime un impact significatif, quoique plus modéré que sur celui des artisans. En conséquence, le taux de cotisation du régime invalidité a diminué en 2007. Enfin, les prestations décès ont été alignées en 2007 sur celles des artisans pour les actifs, ce qui devrait entraîner une forte hausse de ces prestations (+140 % par rapport à 2006). Les prestations invalidité poursuivent, quant à elles, leur montée en charge avec des évolutions de 10 % en 2007 et 8 % en 2008.

Malgré ces réformes, le régime reste largement équilibré avec un excédent technique prévisionnel de 50 M€ en 2007 et 2008.

Le régime d'invalidité et de décès des commerçants (millions d'euros et évolution)

en millions d'€	2005	2006	%	Prév. 2007	%	Prév. 2008	%
Charges	75,7	103,5	36,7%	106,2	2,6%	113,0	6,4%
Prestations invalidité	51,0	62,2	21,9%	68,5	10,1%	74,1	8,2%
prestations décès	3,8	3,5	-7,5%	8,5	144%	8,7	2,0%
Produits	146,7	171,5	16,9%	156,6	-8,7%	163,6	4,5%
dont cotisations	140,0	147,8	5,5%	133,0	-10,0%	139,8	5,1%
Résultat technique	85,2	82,1		56,0		57,0	
Résultat net	71,0	68,0		50,4		50,6	

Les principales hypothèses macro-économiques pour 2007 et 2008

	2007	2008
Produit Intérieur Brut (PIB)		
PIB Valeur	3,8%	3,8%
PIB Volume	2,3%	2,3%
Cotisations		
Plafond de la Sécurité sociale	32 184 €	33 276 €
Evolution du Plafond	3,6%	3,4%
Effectifs RSI		
Effectifs RSI	3,7%	3,5%
Masse des cotisations (régimes de base)	5,0%	4,9%
Evolution de la CSG maladie	3,8%	4,4%
Prestations maladie		
ONDAM (hypothèses provisoires)	2,6%	2,8%
Prestations vieillesse		
Prix hors tabac	1,3%	1,6%
Revalorisation des pensions	1,8%	1,1%
Prestations familiales		
Revalorisation de la BMAF	1,7%	1,0%

Source : Direction de la sécurité sociale et RSI (pour hypothèses spécifiques)

Les 4 pages statistiques, actuariels et financiers du RSI

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange).

Déjà parus :

Titre	Numéro	Date	Série
L'ONDAM des indépendants en 2006	1	Mars 2007	bleue
Les indemnités journalières des artisans et des commerçants : situation à fin 2006	2	Mars 2007	bleue
Eléments démographiques et financiers à mars 2007	3	Avril 2007	verte
Les perspectives financières du régime complémentaire vieillesse des artisans	4	Avril 2007	orange
Eléments démographiques et financiers à mi-juin 2007	5	Juin 2007	verte
L'aide à la création d'entreprise : un dispositif efficace	6	Septembre 2007	orange
Eléments démographiques et financiers à septembre 2007	7	Septembre 2007	verte
Les perspectives financières des régimes du RSI	8	Septembre 2007	orange